



Échange de permis marocain

Par **malika**, le **02/03/2012 à 15:06**

Bonjour,rrnrvoila mon mari a déposé une demande de changement de permis marocain le 21 juin 2011 depuis aucune réponsernA chaque fois qu'il ce rend en préfecture pour savoir ou en est son dossier on lui répond toujours la même chose " nous avons aucune réponse du Maroc " et en plus qu'il doit attendre la convocation que sa sert a rien de venir comme sa.rnEs que c'est normal que sa prenne autant de temps? rnrnmerci d'avance rnrncordialement malika

Par **Tisuisse**, le **02/03/2012 à 22:52**

Bonjour,rrnrLes autorités françaises veulent vérifier la valeur du permis marocain (authetification, durée du séjour au Maroc l'année de son permis, etc.).rnPar ailleurs, si votre mari est en France depuis + d'1 an, son permis marocain n'a plus de valeur sur le sol français, il doit donc repasser un permis français pour avoir le droit de conduire en France.

Par **malika**, le **03/03/2012 à 00:13**

bonsoir,rrnrTout d'abord merci pour votre reponsernentrée en 2000 en france avec un visa étudiant et ensuite rester sur le territoire francais, janvier 2011 mariage a la mairie puis demande de titre de séjour en préfecture, 1ere carte de séjour obtenue en avril 2011 et demande de changement de permis le 21 juin 2011

Par **Tisuisse**, le **03/03/2012** à **07:01**

Donc, le permis marocain aurait dû être échangé depuis longtemps et, s'il garde toute valeur au Maroc et dans certains pays, il n'a plus de valeur en France car il avait 1 an pour échanger son permis marocain par un permis français et à condition que, l'année où il a passé son permis marocain il ait résidé au moins 6 mois au Maroc juste avant de passer ce permis. Je confirme que l'administration française veut avoir des informations sur ces éléments et, en attendant, votre mari n'est pas autorisé à conduire sur le sol français, son permis marocain n'étant plus valable, donc il est sans permis et, par voie de conséquence, sans assurance. La seule solution qui lui restera sera de repasser le permis français. Pour ce faire, c'est direction une auto-école française pour s'inscrire et passer les épreuves du code et de la conduite.